

25^{ème} Course de Cote Nationale DE LA Broque- PEA

Version 04 mars 2026

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 10/11/12 juillet 2026 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA Broque**, sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile PEA à participation étrangère autorisée, dénommée :

25^{ème} course de côte nationale PEA de LA Broque.

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division.**
La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1,5
Le Championnat des Courses de Côtes de la Ligue Grand Est.
Le Trophée des Nations

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N°20 en date du 10/03 /2026
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du / /2026

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
Commissaires Sportifs :	M. Roland GEREKE	350355	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	C018
	ACL		
Secrétaire du Collège	M ^{me} Danièle HARTL	27116	0306
Observateur :	Mme Sylvie KRYRZANOWKI		
Directeur de Course :	M. Jean-Jacques SICHLER	17673	0323
Directeurs de Course Adjoints :	Mme Véronique DUPAYS	30612	0323
	M. Francis ROMBOURG	34694	0323
Directeur de Course chargé de la Sécurité :	M. Michel LEONATE	12844	0323
Responsable en Prégrille / Carrefour :	M. Paul Alexandre SEGA	141694	0306
	Mme Irène MATTER	158948	0323
DC Parc concurrents :	M. Pascal FAIVRE	18024	0323
DC Parc concurrents VHC :	M. Frédéric DUMAS	188349	0308
DC Parc Mairie	M. Jean Claude RIEGER	176042	0323
DC Parc attente fontaine	M. Franck MADER	187546	0323
DC Parc Haut :	M. Serge BLONDEL	192216	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Jean Claude DESNOUX	11176	1609
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Marc CHARBONNEAU	47435	0204
	M. Marc BACHOFFNER	232714	0323
	M. Emile TENA	124058	0305
	M. Daniel HAEFFELIN	12679	0322
Chronométrateur Départ :	M. Alain SICHLER	259784	0323
Chronométrateur Arrivée :	Mme Evelyne HOFFMANN	252900	0323
Classement	M. Jean-Paul DURAND	11716	0503
Responsable des CRAC :	M. Marc ANTOINE	315699	0308
Chargés des Relations Avec les Concurrents	M. Jean WAMBACH	3030	0306
	M. Bernard DELLENBACH	10854	0323
Responsable Grille de départ :	M. Fabrice DUPAYS	190131	0323
Adjoint Responsable Grille Départ :	M. Vianney SICHLER	149520	0323
Responsable prégrille :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Adjoint Responsable prégrille :	M. Robert TOUTAIN	170545	0323
Juges de faits :	Tous les officiels de l'épreuve sauf les membres CCS.		

Responsable Organisation Club de Pilotage :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Sécurité :	M. Franck MADER	187546	0323
Chargés de la mise en place des secours :	M. Franck MADER/ Hervé BAILLY (SMAB)		
Médecin responsable :	Dr Michel WIEDENKELLER	146262	0323
Ambulances :	Ambulances MADER		
Secrétaire du Meeting :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Responsable Presse :	M. Thierry HAASER	192562	0399
Responsable Commissaires :	M. Frédéric DUMAS	188349	0308
Mise en place et Publicités Parcours :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Matériel :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Responsable Remise des Prix :	M ^{me} Françoise BACHOFFNER	232413	0323
Responsable Vérifications Administratives :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Speaker:	M. Didier OHMER	1905	0323

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 02 juillet 2026 à 24h00.
Publication liste des engagés :	Lundi 06 juillet 2026 à 22h00.
Vérifications administratives :	Vendredi 10 juillet 2026 - 12h45 à 19h45
Vérifications techniques :	Vendredi 10 juillet 2026 - 13h00 à 20h00
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :	vendredi 10 juillet 2026 à 21h00
Briefing des Commissaires :	Samedi 11 juillet 2026 à 07h00 salle polyvalente La broque
Essais chronométrés : (1 montée)	Samedi 11 juillet 2026 à l'issue des essais chronométrés VHC et Trophée des Nations
Essais chronométrés : (1 montée)	Dimanche 12 juillet 2026 à l'issue des essais chronométrés VHC et Trophée des Nations
Briefing des pilotes :	Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives contre-émargement
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	Samedi 11 juillet 2026 30 mn après la fin des essais chronométrés et Dimanche 12 juillet 2026 30 mn après la fin des essais chronométrés.

COURSE

1^{ère} montée :	Samedi 11 juillet 2026 à l'issue de la 2^{ème} montée Essais chrono VHC et du Trophée des Nations
2^{ème} montée :	Samedi 11 juillet 2026 à l'issue de la 1^{ère} montée VHC et Trophée des Nations
Si avant 16 h 15	
3^{ème} montée :	Samedi 11 juillet 2026 à l'issue de la 2^{ème} montée VHC et Trophée des Nations
1^{ère} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à l'issue de la 2^{ème} montée Essais chrono des VHC et Trophée des Nations
2^{ème} montée :	Dimanche 12 juillet 2026 à l'issue de la 3^{ème} montée VHC et Trophée des Nations
Si avant 16 h 15	
3^{ème} montée :	Dimanche 12 juillet 2026 à l'issue de la 4^{ème} montée VHC et Trophée des Nations

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : **Dimanche 12 juillet 2026, 30 mn après l'affichage des résultats officiels définitifs.**

Remise des prix situé au Parc Concurrents.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **Vendredi 10 juillet 2026 à 19h00 – Structure ligne départ.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Des convocations individuelles seront publiées sur le site de l'ASA ALSACE.

Les vérifications administratives auront lieu :
Salle polyvalente LA BROQUE : **Vendredi 10 juillet 2026 - 12h45 à 19h45**

Les vérifications techniques auront lieu :
Parking Collège en face salle polyvalente LA BROQUE. : **Vendredi 10 juillet 2026 - 13h00 à 20h00**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées : **Garage SEAT 67570 ROTHAU.**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique pour les concurrents français, ainsi que l'autorisation de participation de par leur ASN pour les Concurrents étrangers.

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion, et signée par le Directeur de Course.

Le pesage libre et/ou obligatoire des voitures se situera : parking en face de la salle polyvalente LA BROQUE.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10 RUE DE WALDKIRCH 67600 SELESTAT

Jusqu'au **02 juillet 2026 à Minuit.** (Cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 480 € *, réduits à 240 € * pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Une réduction de 20 % sera faite pour tous les membres de l'ASA ALSACE soit 192 € **sous réserve d'apposer l'autocollant ASA ALSACE sur la voiture.**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. CIRCULATION

Lors de leurs déplacements entre le Parc Concurrents et la zone de départ, les concurrents seront sous escorte. Ils devront évoluer à **vitesse réduite (30 Km/h) et devront respecter le code de la route, ainsi que la signalisation en place.** Cette mesure concerne également **les mécaniciens et accompagnateurs qui se déplaceraient en motocyclette, en minimoto, ou par tout autre moyen de locomotion (port du casque obligatoire).**

Lors de ces mêmes déplacements qui se feront sur route ouverte, **il est interdit aux concurrents de zigzaguer, d'accélérer puis de freiner brutalement afin de chauffer les pneus et freins**, ainsi que d'effectuer toute manœuvre pouvant présenter un danger.

Il est interdit aux concurrents de quitter le parc d'Arrivée (Parc Haut), même à pied, pour se rendre vers le chronométrage de la ligne d'arrivée. Afin d'éviter ce déplacement, un tableau d'affichage numérique des temps sera installé en début de Parc Haut, ce tableau servira également pour l'affichage des résultats officiels en fin de course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total des voitures admises est fixé à 190 : VHC et TROPHEE DES NATIONS compris.

Les groupes sont précisés dans l'Art.4 du Règlement standard du Ch.de France de la Montagne 2^{ème} Division Pour les classes, voir tableau Règlement Standard des Courses de Côte Art 4

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026.

4.2.4P ECHAPPEMENT

Pour toutes les voitures fermées et ouvertes en course de côte sur le territoire français, le niveau sonore maximal ne devra pas excéder **100 DB** à 75 % du régime moteur maxi.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Selon récapitulatif 2026 des équipements de sécurité Montagne (site ffsa.org)

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LA Broque a le parcours suivant :

Départ : sur le **CD 126**, 50 mètres après la sortie de LA Broque.

Arrivée : sur le **CD 126**, 800 m avant FRECONRUPT

Pente moyenne : 8.7 %

Longueur du parcours : 2446 mètres.

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le **Parc ARRIVEE**, situé sur le CD 126, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : sur le **CD 126** dans le village de LA BROQUE, depuis **500 m avant le départ**

Parc arrivée : sur le **CD 126**, **200 m après l'arrivée, jusqu'à l'entrée de FRECONRUPT**

Les **COURSES** se dérouleront en **2 montées OBLIGATOIRES** : **Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Une troisième montée par jour pourra être programmée à condition qu'elle débute avant 16h15.**

RAPPEL : une course se déroulera le samedi et une autre course se déroulera le dimanche indépendamment l'une de l'autre.

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des Deux montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard des Courses de Côte 2026.

NB : Entre le Parc Concurrents et le départ ainsi que pour le retour au Parc Concurrents, les participants circuleront en convoi sous escorte et à allure réduite.

6.2p. ROUTE DE COURSE

Sur le CD 126 depuis la sortie de La Broque jusqu'à FRECONRUPT.

6.3p. FILE DE DEPART

prégrille : sur le CD 126 dans LA Broque.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, ou le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc Concurrents sera situé sur le parking du collège 67130 LA BROQUE, et sera **accessible à partir de 14h00, le vendredi 10 juillet 2026.**

Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du Parc Pascal FAIVRE.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du Parc

La préparation de la **prégrille** se fera dans la rue du Général De Gaulle.

Dans le Parc Concurrents, il est formellement demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage et devront être sur les bâches.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications, les essais et la course : Au parc Concurrents sur le parking situé à l'arrivée.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée aux parcs fermés .

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Ligne de Départ (PC) 11 & 12 juillet 2026 de 7h30 à 19h00 heures.

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SCHIRMECK - Téléphone n° 18.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives. **Pas de conférence orale aux pilotes sauf si nécessaire voir Art. 1.2p.**

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures et/ou harnais de sécurité.

De même, le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes et recommandé aux pilotes de voitures fermées.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet aller et retour.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

La procédure de départ sera commandée par le système des feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout autre système analogue est interdite en dehors des parcs concurrents

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2026.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les deux épreuves se disputeront en deux manches **OBLIGATOIRES** et le classement sera établi sur la meilleure montée de chaque course.

Un classement général voitures ouvertes de Série A.

Un classement général voitures fermées de Série B.

Un classement général par Groupe, par Classe voitures Série A et B confondues.

Un classement général pour le trophée des Nations

Un classement général féminin

Un classement général jeune de moins de 25 ans Série A et Série B.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

POUR LA REMISE DES PRIX SEULE SERA PRIS EN COMPTE LA MEILLEURE MONTEE DU SAMEDI OU LA MEILLEURE MONTEE DU DIMANCHE

Classement scratch pour les séries A et séries B

1^{er} : 1 engagement offert pour la Broque 2027

2^{ème} : 1/2 engagement offert pour la Broque 2027

3^{ème} 1/4 engagement offert pour la Broque 2027

10.3p COUPES :

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers scratch série A et série B

Une coupe sera attribuée au concurrent selon barème ci-dessous :

- 1^{er} de classe si moins de 3 partants
- 1^{er} et 2^{ème} de classe de 4 à 7 partants
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de classe si 8 partants ou plus.

Une coupe sera remise au 1^{er} jeune de moins de 25 ans pour la série A et pour la série B

Une coupe sera remise à la 1^{ere} féminine pour la série A et pour la série B

Il sera prévu une récompense pour 3 Commissaires désignés par un DC Adjoint.

10.5p REMISE DES PRIX ET COUPES :

La remise des coupes aura lieu au Parc Concurrent 30 minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs

10.6p PALMARES :

Palmarès sera disponible sur le site www.asa-alsace.fr.

Course de Côte Nationale PEA VHC DE LA Broque

Version 04 Mars 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 10/11/12 juillet 2026 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA Broque** sous le patronage du **comité de pilotage**, une épreuve automobile **PEA** à participation étrangère autorisée dénommée :

17^{ème} course de côte nationale PEA VHC de LA Broque

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N°20 en date du 10/03/26
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du / /26

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
Commissaires Sportifs :	M. Roland GEREKE	350355	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Secrétaire du Collège	M ^{me} Danièle HARTL	27116	0306
Directeur de Course :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Serge BULLIER	19678	0409
Commissaires Techniques Adjointes :	M. Marc BACHOFFNER	232714	0323
	M. Emile TENA	124058	0305
Chargés des Relations Avec les Concurrents :	M. Marc ANTOINE	315699	0308

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 02 juillet 2026 à 24h00.
Publication liste des engagés :	Lundi 06 juillet 2026 à 22h00.
Vérifications administratives :	Vendredi 10 juillet 2026 – 12 h 45 à 19 h 45 salle polyvalente de la Broque
Vérifications techniques :	Vendredi 10 juillet 2025 – 13 h 00 à 20 h 00 Parking Collège en face salle polyvalente LA Broque

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : **vendredi 10 juillet 2026 à 21 h 00**

Briefing des Commissaires : **Samedi 11 juillet 2026 à 07 h 00 Salle polyvalente la Broque**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **Samedi 11 juillet 2026 30 mn après la fin des essais chronométrés.**

ESSAIS CHRONOMETRES :

1 ^{ère} montée	Samedi 11 juillet 2026 à partir de 08h40
2 ^{ème} montée	Samedi 11 juillet 2026 à la fin des essais chronos série B et série A
1 ^{ère} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à partir de 08h30
2 ^{ème} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à la fin des essais chronos série B et série A

COURSE

1 ^{ère} montée	Samedi 11 juillet 2026 à la fin de la 1^{ère} montée série B et série A
Si avant 16 h 15	
2 ^{ème} montée	Samedi 11 juillet 2026 à la fin de la 2^{ème} montée série B et série A
3 ^{ème} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à la fin de la 1^{ère} montée série B et série A

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

REMISE DES PRIX : **Dimanche 12 juillet 2026, 30 mn après l'affichage des résultats officiels définitifs au Parc fermé VHC**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **Vendredi 12 juillet 2026 à 19 h 00 – Structure ligne départ**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble des Concurrents tous Championnats confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détenteur du Passeport Technique français.

Seules sont admises dans un classement séparé, les voitures CLASSIC DE COMPÉTITION

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes 2026.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2026, sauf les frais de participation qui sont fixés à 360 € réduits à 180 € avec la publicité de l'organisateur. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE. Soit 144 euros

Date de clôture des engagements : **Jedi 02 juillet 2026 à 24h00** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du permis de conduire

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des courses de côte 2026.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. – DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des courses de côtes 2026.

11.2P. – DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P – Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale moderne s'agissant d'une épreuve de doublure.

11.2.2P – Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

11.2.3P – Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard des courses de côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P – Numéros de Course

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des courses de côtes 2026.

11.2.5P – Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des courses de côtes 2026

11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P – Pénalités

Conforme au règlement standard des courses de côtes 2026.

11.2.8P – Classements

Pour les essais chronométrés

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la Course

L'épreuve se disputera en **deux** manches **OBLIGATOIRES et le classement s'effectuera sur la meilleure montée**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des quatre montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé Final pendant 30 minutes et devront être placés sous la structure, non chargées, à disposition de la direction de course.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Il ne sera pas établi de classement général.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées. Il sera impérativement établi :

- **un classement séparé pour chacun des groupes,**
- **un classement par classes,**
- **un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).**
- **un classement a l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,**
- **un classement série A et série B séparées,**
- **un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.**

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 12P. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu au Parc Concurrents VHC 30 minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs

24^{ème} course de Cote Nationale DE LA Broque - PEA

Les 10 et 11 et 12 juillet 2026

Version 05 mars 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER TROPHEE DES NATIONS

ATTENTION : Clôture des engagements : Jeudi 02 juillet 2026 – 24h00.

Publication de la liste des engagés : Lundi 06 juillet 2026 - 22h00.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix



Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ALSACE organise les 10 et 11 et 12 juillet 2026, avec le concours de SALM AUTO SPORT et la ville de LA BROQUE et sous le patronage du Comité de pilotage une épreuve automobile **PEA** (participation étrangère autorisée), dénommée :

25^{ème} course de côte nationale de LA Broque - PEA

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE GRAND EST sous le : N° 20 en date du 10/03 /2026
Et enregistré à la F.F.S. A. sous le permis d'organisation : le : N° en date du / /2026

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Moderne sauf pour :

Directeur de Course :	Francis ROMBOURG	Licence 34694	0323
Chargée des Relations avec les Concurrents :	Maurice NOIRANT	Licence 230011	0315
Clôture des engagements :	Jeudi 02 juillet 2026 à 24h00		
Publication de la liste des engagés :	Lundi 06 juillet 2026 à 22h00		

Vérifications Administratives :

Vendredi 10 juillet 2026 - 12h45 à 19h45 à la salle polyvalente de la Broque

Vérifications Techniques :

Vendredi 10 juillet 2026 - 13h00 à 20h00 Parking Collège en face salle polyvalente LA Broque.

Briefing Chefs de postes et Commissaires : Samedi 11 juillet 2026: à 07h00

Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives

Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : Vendredi 10 juillet à 21 h 00,

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Samedi 11 juillet 2026 30 mn après la fin des essais chronométrés.

Essais chronométrés (4 montées) : Samedi 11 juillet 2026 après les VHC (8h40)

Samedi 11 juillet 2026 suite 2^{ème} montée essais chrono VHC

Dimanche 12 juillet 2026 après les VHC (8h30)

Dimanche 12 juillet 2026 suite 2^{ème} montée essais chrono VHC

COURSE :

- 1^{ère} montée :** Samedi 11 juillet 2026 après la 1^{ère} montée de course VHC
Si avant 16 h 15
- 2^{ème} montée :** Samedi 11 juillet 2026 après la 2^{ème} montée de course VHC
- 3^{ème} montée :** Dimanche 12 juillet 2026 après la 3^{ème} montée de course VHC
Si avant 16 h 15
- 4^{ème} montée :** Dimanche 12 juillet 2026 après la 4^{ème} montée de course VHC

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats officiels provisoires :

Dimanche 6 juillet 2025, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix pour tous les concurrents :

**Au Parc concurrents ETS OBERLIN 30 mn après l'affichage des résultats
Officiels définitifs**

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Vendredi 10 juillet 2026 à 19 h 00 à la structure à proximité de la ligne de départ.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège

Tableau officiel d'affichage : Pendant toute l'épreuve : aux différents Parcs Concurrents.

Parc fermé :

Obligatoire

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à leur emplacement à compter de l'heure d'affichage et devront être sur les bâches. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Art.1.3p. VERIFICATIONS

Vérifications Administratives :

Vendredi 10 juillet 2026 - 12h45 à 19h45 à la salle polyvalente de la Broque

Vérifications Techniques :

Vendredi 10 juillet 2026 - 13h00 à 20h00 : Ets OBERLIN LA BROQUE

Parcs concurrents :

Aux Ets OBERLIN

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers doivent également présenter l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

Ainsi que l'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou de location de cette dernière.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit vendredi 10 juillet 2026 à 19 h 45. À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa réunion, signée et affichée par le Directeur de Course

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage SEAT à ROTHAU.

Tarif horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera au parc des concurrents modernes.

Art.1.4p. Dispositions particulières

Vérifications Administratives et Techniques (relatif à l'Art 1.4p):

Les heures de convocation seront communiquées sur le site de l'ASA ALSACE

Art.2p. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2026

Art.3p. CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT FRANCE

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax: +33(0)388.74.76.23

Internet: www.asa-alsace.fr e-mail: president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au Jeudi 02 Juillet 2026 à **minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **400 €** et réduits à **200 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.

Pour les virements :

LCL Sélestat – 30002 08547 000070164V32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 50

Sont admises les voitures selon la Réglementation FIA (performance factor).

Catégorie I – Performance Factor (ou E1)

Groupe 1 : PF 15 à 39

Groupe 2 : PF 40 à 79

Groupe 3 : PF 80 à 119

Groupe 4 : PF 120 à 159

Groupe 5 : au-dessus de PF 159

Catégorie II - Voitures de compétition

Groupe E2 – SC(CN et C3 inclus)

Classe 22 jusqu'à 2000cc

Classe 23 de +2000cc à 3000cc

Groupe D/E2 - SS

Classe 24 jusqu'à 2000cc

Classe 25 de +2000cc à 3000cc

Groupe CM - (selon règlements FFSA et/ou RFEDA)

Classe 26 jusqu'à 1003cc

Art.5p. PUBLICITES

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Moderne

Art.6p. SITES ET INFRASTRUCUTRES

Art.6.1p. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le CD 126, sur le tronçon suivant :

-Départ : sur le CD126 à 50m après la sortie de LA Broque

-Arrivée : sur leCD126 à 800m avant FRECONRUPT

-Longueur du parcours : 2446mètres

-Dénivellation : 370mètres

-Pente moyenne : 8,7%

L'épreuve se déroulera en **2 montées obligatoires**. **(Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course)**

Contrairement à l'épreuve moderne, la course se déroulera sur le week end entier.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7du règlement standard.

Art.6.2p. Route de Course

Sur CD 126

Art.6.3p. Fil de départ

Sur CD 126 dans LA Broque

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

Art.6.4p. Signalisation

Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. Parcs Concurrents

TRÈS IMPORTANT :

Le Parc Concurrents se situe à LA Broque aux Ets OBERLIN et sera accessible à **partir de 14h le vendredi 10 juillet 2026**. Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du parc Frédéric DUMAS.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150€ et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer et/ou de récidive.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du parc.

La préparation de la Prégrille se fera dans la rue du Général DE GAULLE.

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De détenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€ et/ou 400€.

Art.6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à leur emplacement à compter de l'heure d'affichage et devront être sur les bâches.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés pendant les vérifications, les essais et la course : aux Parcs Concurrents.

Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra sur la ligne de départ les 11 et 12 juillet 2026 de 07h30 à 19h00.

Téléphone permanence: +33(0) 672 960 842

Centre de secours le plus proche : SCHIRMECK Téléphone N°18.

Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit remis lors des vérifications administratives contre élargement, fait office de briefing oral.

Art.7.3p. Course

Procédure de départ: feux tricolores.

Les Concurrents TROPHEE DES NATIONS prendront le départ entre les Concurrents VHC et les Concurrents du Championnat de France de la Montagne.

1^{ère} montée : Samedi 11 juillet 2026 après les VHC

Si avant 16 h 15

2^{ème} montée : Samedi 11 juillet 2026 après les VHC

3^{ème} montée : Dimanche 12 juillet 2026 après les VHC

Si avant 16 h 15

4^{ème} montée : Dimanche 12 juillet 2026 après les VHC

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que ce soit,

DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, ne sont autorisées que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

Art.9p. CLASSEMENTS

Art.9.1p.

L'épreuve se disputera en **DEUX** montées obligatoires.

Le classement s'effectuera **sur la meilleure des 3** montées.

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des deux montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

- 1 classement général voitures de production (Cat. 1)
- 1 classement général voitures de compétition (Cat. 2)
- 1 classement par classe

Art.10p.PRIX

Art.10.1p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

CLASSEMENT CATEGORIE 1		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

CLASSEMENT CATEGORIE 2		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

Art.10.2p. Coupes :

Une coupe ou trophée sera remis à chaque concurrent classé.

Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

La remise des prix aura lieu le dimanche 12 juillet 2026 au parc concurrents ETS OBERLIN.

10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Aucune remise de chèques ou virement ne sera effectuée après la Remise des Prix.

Le Palmarès sera disponible sur : www.asa-alsace.fr.